

# 17007/24 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 17 janvier 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 17 janvier 2025

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL relative à la nomination du président de l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

E 19368



**Ce document est disponible auprès du  
secrétariat de la commission des Affaires  
européennes.**